

CHARTRE DE L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

A LA VILLE DE REIMS ET AU GRAND REIMS

Notre philosophie :

L'IA, véritable révolution technologique, est une promesse de valeur indiscutable sous réserve d'une démarche structurée et vigilante. Le constat est posé d'un usage de l'IA déjà bien ancré mais non accompagné ; de directions forces de propositions pour intégrer l'IA dans leurs métiers avec des sollicitations qui se multiplient ; d'une IA connue pour son côté énergivore qui ne doit pas venir à l'encontre de nos actions pour la sobriété numérique ; enfin, d'une technologie va profondément modifier les métiers de nos agents et que se posent les questions du sens au travail et de l'accompagnement du changement.

La méthode retenue pour formaliser la gouvernance de l'IA est celle de la co-construction. Cette charte de l'IA de la ville de Reims et la communauté urbaine du Grand Reims est donc le fruit d'une réflexion collective, après une commande de nos élus.

La route de l'IA est ainsi tracée et sécurisée pour permettre à nos collectivités de tirer le meilleur parti de ces nouvelles possibilités au profit des bénéficiaires de nos services publics.



Les engagements de nos collectivités

Une IA qui respecte les droits et libertés fondamentales

L'utilisation de l'IA ne doit pas porter atteinte aux libertés publiques et à la vie privée des citoyens.

- Nos collectivités s'engagent à ce que les systèmes d'IA respectent les lois et les normes (IA ACT, RGPD, ...)

Le recours à de l'IA si et seulement si, elle fait la démonstration de sa valeur ajoutée, de son efficience

En vue d'améliorer les services publics proposés aux usagers et d'en proposer de nouveaux en évitant l'IA « gadget »

En vue d'améliorer les conditions de travail des agents.

- Nos collectivités s'engagent à ne pas recourir à l'IA si une alternative sans IA est disponible pour les mêmes bénéfices

Une IA inclusive et non discriminante

L'IA doit représenter l'opportunité d'améliorer l'inclusion et l'accessibilité des services publics aux usagers en difficulté ou souffrant de handicap.

- Nos collectivités s'engagent à ce que les modèles d'IA utilisés ne contiennent pas de biais pouvant conduire à des situations discriminantes.

Une IA supervisée, explicable, transparente

Les responsabilités en matière de décisions appuyées par des systèmes d'IA sont définies et tracées et doivent rester du ressort des utilisateurs

L'usage de l'IA dans la production des services publics est évalué dès la phase projet avec l'outil d'approbation des projets d'IA établissant un scoring de confiance dans les solutions numériques proposées. Une phase d'expérimentation peut ainsi être proposée en cas de doute avant d'envisager un déploiement pérenne.

L'acquisition de solutions numériques intégrant de l'IA est sécurisée au travers des clauses de sécurité et clauses environnementales pour une IA vertueuse insérées dans les marchés publics

- Nos collectivités s'engagent à ne pas automatiser par l'IA, les processus de décision
- Nos collectivités s'engagent à recourir à l'expérimentation en cas de doute avant la pérennisation d'un usage
- Nos collectivités s'engagent à sensibiliser et à former ses agents à l'usage de l'IA
- Nos collectivités s'engagent à informer les usagers du recours à l'IA dans les services publics et à expliquer les algorithmes utilisés.

Une IA pour et avec les agents et les usagers, déployée avec bienveillance et humanité

L'introduction de l'IA dans les processus métier doit être accompagnée auprès des agents. Le sens au travail, l'esprit critique, le lien relationnel doit être préservé.

- Nos collectivités s'engagent à veiller au bien-être au travail et à suivre les impacts de l'IA au travers d'indicateurs.

Une IA frugale

L'utilisation de l'IA doit être raisonnée en termes d'impacts environnementaux. Les technologies utilisées doivent respecter la stratégie numérique responsable de nos collectivités. A défaut et en contrepartie, des mesures d'atténuation sont à prévoir.

De même des clauses spécifiques IA seront intégrées dans les marchés et les critères favorisant les modèles d'IA vertueux.

Enfin, la sensibilisation des agents intègre l'usage modérée de l'IA, notamment des agents conversationnels pour des requêtes simples auxquelles un moteur de recherche classique est en mesure de répondre.

- Nos collectivités s'engagent à rester en cohérence avec notre stratégie numérique responsable lors du déploiement de ces nouveaux outils

Une charte qui s'applique concrètement :

Un recueil de « bonnes pratiques de l'usage de l'IA » à destination de tous les agents, et, un outil d'approbation des projets numériques garant du respect des engagements de cette charte.